

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER  
Code du produit : L0MH0300

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures, vernis et émaux  
Nature chimique : Composant polysocyanique - utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Lechler SpA  
Via Cecilio 17  
22100 Como- CO-  
Téléphone : +39031586111  
Téléfax : +39031586206  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : safety@lechler.eu

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 . Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.  
**Intervention:**  
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 28182-81-2 Dérivé HDI de Polysocyanate
- 164250-92-4 Aliphatic polyisocyanate
- 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

#### Étiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.  
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Dissolution liquide

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Derive HDI de Polysocyanate	28182-81-2 500-060-2 01-2119485796-17	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Resp. Sens. 1; H334	>= 25 - < 30
Aliphatic polyisocyanate	164250-92-4	Skin Sens. 1; H317 Resp. Sens. 1; H334 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335	>= 20 - < 25
xylène	1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Note C	>= 20 - < 25
méthylisobutylcétone	108-10-1 203-550-1 01-2119473980-30	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 5 - < 10
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0 212-485-8 01-2119457571-37	Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Note 2	>= 0,1 - < 0,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 5 - < 10
acétate d'isobutyle	110-19-0 203-745-1 01-2119488971-22	Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 Note C	>= 5 - < 10
acétate de 2-méthoxy-	108-65-6	Flam. Liq. 3; H226	>= 1 - < 5

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

1-méthyléthyle	203-603-9 01-2119475791-29		
----------------	-------------------------------	--	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Prévoir des douches sur le lieu de travail
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.  
Demander conseil à un médecin.  
Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail  
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Garder tranquille.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.  
Demander conseil à un médecin.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Ventiler la zone.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Endiguer.  
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Bien mélanger avant l'emploi  
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.  
Utiliser des outils anti-étincelles.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Défense de fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Classe de stockage : 3 Liquides inflammables (Allemagne)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
xylene	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
acétate de n-butyle	123-86-4	TWA	50 ppm	2016-03-01	ACGIH
		STEL	150 ppm	2016-03-01	ACGIH
acétate d'isobutyle	110-19-0	TWA	50 ppm	2016-03-01	ACGIH
		STEL	150 ppm	2016-03-01	ACGIH
methyl isobutyl ketone	108-10-1	TWA	20 ppm 83 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
		STEL	50 ppm 208 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

		TWA	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	TWA	0,005 ppm	2007-01-01	ACGIH

### DNEL

Derive HDI de Polysocyanate : Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,5 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Court terme - effets locaux  
Valeur: 1 mg/m<sup>3</sup>

méthylisobutylcétone : Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 14,7 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques  
Valeur: 115,2 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 4,2 mg/kg bw/day

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 83 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 208 mg/m<sup>2</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 83 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

		Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 208 mg/m <sup>3</sup>
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 11,8 mg/kg bw/day
diisocyanate d'hexaméthylène	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0,07 mg/m <sup>3</sup>
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0,07 mg/m <sup>3</sup>
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,035 mg/m <sup>3</sup>
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,035 mg/m <sup>3</sup>
acétate de n-butyle	:	Utilisation finale: Utilisation professionnelle Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets locaux Durée d'exposition: 8 h Valeur: 7 ppm
		Utilisation finale: Utilisation professionnelle Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets locaux Valeur: 48 mg/m <sup>3</sup>
PNEC		
Derive HDI de Polysocyanate	:	Eau de mer Valeur: 0,0127 mg/l
		Eau douce Valeur: 0,127 mg/l
		Sédiment marin Valeur: 26670 mg/kg
		Sédiment d'eau douce Valeur: 266700 mg/kg

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 1,27 mg/l
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 38,3 mg/l
	Sol Valeur: 53182 mg/kg
diisocyanate d'hexaméthylène	: Eau de mer Valeur: 0,00774 mg/l
	Eau douce Valeur: 0,0774 mg/l
	Sédiment marin Valeur: 0,001334 mg/kg
	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,01334 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 0,774 mg/l
	Station de traitement des eaux usées Valeur: 8,42 mg/l
	Sol Valeur: 0,0026 mg/kg
acétate de n-butyle	: Eau Valeur: 0,18 mg/l
	Sol Valeur: 0,093 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une cabine de pulvérisation de peinture ou dans une enceinte.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.  
Utiliser un respirateur à air comprimé.  
Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir d'une crème protectrice

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Le personnel doit endosser vêtements de protection  
Tenue de protection antistatique ignifuge.  
Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Odeur : de solvant  
Point d'éclair : > 23 - 55 °C  
Température d'inflammation : non déterminé  
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
pH	: non déterminé
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: non déterminé
Pression de vapeur	: 1,000 hPa à 50 °C
Densité	: 0,9815 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Temps d'écoulement	: 33 s 2 mm Méthode: ASTM D 1200 '82
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Taux d'évaporation	: non déterminé

### 9.2 Autres informations

Teneur en solides	: 49,85 %
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: 50,15 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Éviter l'humidité. Les amines et alcools provoquent des réactions exothermiques. Le mélange réagit lentement au contact de l'eau et il se dégage du dioxyde de carbone.
-----------------------	--

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

La formation de CO<sub>2</sub> dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les condition  
Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

Décomposition thermique : Non applicable

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 14,1 mg/l, 4 h, vapeur, Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Les isocyanates peuvent provoquer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation du système respiratoire aboutissant à une sensation d'oppression dans la poitrine, une respiration sifflante et un état asthmatique., Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Information supplémentaire : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

#### Composants:

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

### **xylène :**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

### **diisocyanate d'hexaméthylène :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 746 mg/kg, Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: 599 mg/kg, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin, Résultat: Corrosif, OCDE ligne directrice 404, 4 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, Résultat: Corrosif, OCDE ligne directrice 405, 30 s

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons :  
Remarques:  
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons  
diisocyanate  
d'hexaméthylène : CL50: 22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Poisson

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Mobilité : Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.  
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.  
Doit être incinéré.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:150110\*

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1263

IMDG : UN 1263

IATA : UN 1263

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR PAINT RELATED MATERIAL

IMDG PAINT RELATED MATERIAL

IATA Paint related material

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

**ADR** : 3

**IMDG** : 3

**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

#### IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E,S-E

#### IATA

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Interdite et/ou contrôlée

123-86-4	acétate de n-butyle
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Numéro de Code MAL : 5-5 (1993)  
980.142-m3 air/10 g

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 3: Liquides inflammables

Classification de risque selon le VbF : Exempt  
voir texte créé par l'utilisateur

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : pollue fortement l'eau  
VWWWS A4

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## MACROFAN PLASTIC PRIMER HARDENER

Version 2.19

Date de révision 22.01.2019

Date d'impression 20.10.2020

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.